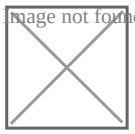

Offre au prix de vente et surenchère acheteur

Par **jerome33**, le **24/02/2017** à **20:29**

Bonjour à tous,

J'ai visité une maison cette semaine.
Lors de la visite j’apprends qu'un vendeur a déjà une proposition au dessous du prix de vente.
Je décide donc de faire une proposition au prix de vente demandé par l'acheteur.

Ce soir après avoir contacter l'agence immobilière, j’apprends avec surprise que l'autre acheteur à fait une nouvelle proposition au même prix que moi.[smile17]

Est-ce légal ?

Quand je lis un peu sur internet voilà ce que je trouve
"Le vendeur est tenu par la première offre d'achat au prix de l'annonce. En refusant cette première offre au prix, le vendeur s'expose à des poursuites du candidat acquéreur évincé, conformément à l'article 1583 du code civil."

De plus ce n'est pas vraiment une surenchère car au même prix.
Est ce applicable dans mon cas?

Je vous remercie d'avance pour votre aide.
Bonne soirée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés